[illegible] 14 et arrivant à Douai à 9 h. 1/4 ; 1 train à 9 h. 1/2 ; 1 train à 10 h. 1/2 ; 1 train à 11 h. 1/2 ; 1 train à 12 h. 1/2 ; 1 train à 1 h. 1/2 ; 1 train à 2 h. 1/2 ; 1 train à 3 h. 1/2 ; 1 train à 4 h. 1/2 ; 1 train à 5 h. 1/2 ; 1 train à 6 h. 1/2 ; 1 train à 7 h. 1/2 ; 1 train à 8 h. 1/2 ; 1 train à 9 h. 1/2, tous les jours sans exception.

Le train 2012 part d'Hazebrouck vers Lille à 9 h. 40, arrivant à Lille à 10 h. 15 ; le train 2014 part tous les jours sans exception.

Le train 2012 part d'Hazebrouck vers Lille à 9 h. 40, arrivant à Lille à 10 h. 15 ; le train 2014 part tous les jours sans exception.

Le train 2017 partant de Lille vers Hazebrouck, à 10 h. 50 arrive à 11 h. 20 ; le train 2019 partant de Lille à 11 h. 50 ne dessert plus les points d'arrêt de Roughaère et Pont du Lion.

Le train 2027 part de Lille vers Hazebrouck, à 20 h. 50 arrive à 21 h. 20 ; le train 2029 partant de Lille à 21 h. 50 ne dessert plus les points d'arrêt de Roughaère et Pont du Lion.

Le train 2029 part de Lille vers Hazebrouck, à 21 h. 50 arrive à 22 h. 20 ; le train 2031 partant de Lille à 22 h. 50 ne dessert plus les points d'arrêt de Roughaère et Pont du Lion.

Le train 2031 part de Lille vers Hazebrouck, à 22 h. 50 arrive à 23 h. 20 ; le train 2033 partant de Lille à 23 h. 50 ne dessert plus les points d'arrêt de Roughaère et Pont du Lion.

Ligne d'Arras — Hazebrouck — Dunkerque

Le train express 2027 partant de Lille à Arras est correspondance avec le train rapide 315 arrivant de Paris à 9 h. 29 soir. Ci-après, indications des heures des trains 2027.

Arrêts dep. 9 h. 30 soir — Hazebrouck, arr. 10 h. 20 soir ; dep. 10 h. 29 soir — Dunkerque, arr. 11 h. 02 soir.

Un train nouveau est créé à titre d'essai, d'Hazebrouck à St-Omer, en correspondance avec le train 2027, il part d'Hazebrouck à 10 h. 33 soir et arrive à St-Omer, à 10 h. 58 soir.

La correspondance vers Dunkerque du train rapide 309 arrivant de Paris, à 10 h. 47 matin est assurée à Arras par le train express 2030 (agrégation modifiée) le train 2030 part d'Arras à 11 h. 50 matin au lieu de 11 h. 11 ; il passe à Hazebrouck à midi 36 — midi 37 et arrive à Dunkerque à 1 h. soir, au lieu de 1 h. 38.

Le train express 2021 est retardé de 19' au départ d'Arras et modifié jusqu'à Douai, départ 11 h. 2 soir, correspondance du train 321 arrivant d'Amiens à 9 h. 38 soir.

Le train 2024 part d'Arras à 9 h. 45 soir, au lieu de 9 h. 33 ; il passe à Hazebrouck à 11 h. 15 — 11 h. 20 et arrive à Dunkerque à minuit au lieu de 11 h. 45 soir

Ligne de Berguette à St-Omer

Le train 2401 est avancé de 11' au départ de Berguette, et modifié jusqu'à St-Omer ; il part de Berguette à 7 h. 27 matin, au lieu de 7 h. 38 ; il arrive à St-Omer à 8 h. 15 au lieu de 8 h. 30 matin et y correspond avec le train direct 2205 partant vers Calais à 8 h. 25 matin.

Ligne de Lille — Tourcoing — Mouscron

Les voyeurs de 3e classe sont admis dans le train 2501 partant de Lille vers Tourcoing à 8 h. 20 matin.

Comme conséquence de l'accélération de la marche du train rapide 317, venant de Paris, qui part de Lille vers Tourcoing à 10 h. 51 soir, au lieu de 11 h. 20 : le train omnibus 2569 à son départ de Lille vers Tourcoing fixé à 11 h. 20 soir au lieu de 20 h. 45 ; il reste à Wavrin, à Wervicq-Sud, de 11 h. 24 à 11 h. 35, à Croix-Wasquehal de 11 h. 34 à 11 h. 35, à Roubaix de 11 h. 50 à 11 h. 52 et arrive à Tourcoing à 11 h. 47 soir.

Le train 2623 partant de Lille vers Tourcoing et Mouscron à 10 h. 06 matin 1902, arrêt à Fives-St-Maurice de 10 h. 09 à 10 h. 11.

Le train 2635 partant de Lille vers Tourcoing à 1 h. 50 soir est avancé de 20' ; il part de Lille à 1 h. 30 et passe à Fives-St-Maurice à 1 h. 34 — 1 h. 35 ; Croix-Wasquehal à h. 44 à 1 h. 45 ; Roubaix 1 h. 49 à 1 h. 52 et arrive à Tourcoing à 1 h. 57.

Ligne de Lille à Douai — Saingbin et Béthune

Le train direct 1764 partant de Douai à 10 h. 04 matin, et arrivant à Lille à 10 h. 36 fait arrêt à Wavrin de 10 h. 09 à 10 h. 10.

Le train direct 1770 partant de Lille à 5 h. 47 soir dessert Wavrin à 6 h. 07 — 5 h. 08.

Le train léger 1765 partant de Douai à 6 h. 45 matin, ne dessert plus le point d'arrêt de Lille Porte de Douai.

Les trains légers 2397 partant de Douai à 8 h. 49 soir et arrivant à Lille à 9 h. 32 et 2226 partant de Douai à 9 h. 07 soir et arrivant à Douai à 9 h. 45 sont rétablis.

Le train léger 3226 part de Douai vers Secin à 9 h. 33 soir au lieu de 9 h. 46 ; il relève la correspondance du train 1774 arrivant de Béthune à 9 h. 47 soir.

Le train léger 2383 venant de la direction de Lens et partant de Don-Sainghin à 11 h. soir fait arrêt au P. A. de La Pontaine à 11 h. 05 soir.

D'autres modifications légères sont introduites dans ce nouveau service et sont renseignées sur les affiches portant la date du 3 juin 1902.

Concours de Saint-Omer

MM. Jonnart, député, Brémart, Lafosse de Vaucouleurs, conseillers généraux, viennent d'offrir à la Société d'Agriculture des médailles d'argent à être attribuée aux lauréats du concours du 28 juin 1902.

L'exposition d'appareils utilisant l'alcool dénaturé qui se tiendra les 28, 29 et 30 juin à l'Hôtel-de-Ville de St-Omer promet d'avoir un plein succès. Dimportantes missions ont accepté d'y présenter leurs appareils et l'installation sera des plus favorables étant donné l'emplacement dont le commission d'organisation dispose.

CARNET

de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

FUNÉRAILLES

A Raismes. — Mercredi, à onze heures du matin, ont eu lieu, à Raismes, les obsèques de Mme Lepoy, épouse du sympathique député de la 2e circonscription de Valenciennes.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait toutes les personnalités politiques et administratives, les fonctionnaires, MM. Girard, sénateur Debiève et Cardon, députés, Weil-Mallez et Sirot, anciens députés, Millecam, sous-préfet, Coudert, procureur de la République, le personnel de l'administration de la rédaction, etc.

Dernière Heure

Le vice-président de la Chambre

Paris, 18 juin. — M. Edouard Lockroy a été désigné par la gauche radicale pour remplacer à la vice-présidence de la Chambre, M. Trouillot, démissionnaire.

L'incident Mesureur-Syveton

Paris, 18 juin. — On communique le procès-verbal suivant qui met fin à l'incident Mesureur-Syveton.

A l'issue de la dernière séance de la Chambre, M. Syveton rencontra M. Mesureur dans le salon de la Paix.

Des propos furent échangés, à la suite des quels M. Syveton constitua comme témoins M. Millerand et Maurice Spronck, députés de la Seine.

De son côté, M. Mesureur avait demandé de l'assister à M. Dujardin-Beaumetz, député de l'Aude et Klotz, député de la Somme.

Après avoir examiné les circonstances qui ont amené l'incident et en avoir délibéré, la commission a déclaré, à l'unanimité d'un second unanime, déclarant qu'il n'y a pas lieu à rencontre.

Paris, le 16 juin 1902.

Pour M. Syveton :
MM. Millerand
Spronck
Pour M. Mesureur :
MM. Dujardin-Beaumetz
Klotz

L'exode des capitaux français

(De notre correspondant particulier).

Paris, 18 juin. — Le Sénat se prononcera demain, avant d'aborder le grand débat relatif au service de deux ans, sur une proposition de loi déjà votée par la Chambre qui vise le placement des capitaux français à l'étranger. Il s'agit d'opposer à la législation actuelle, visant les sociétés anonymes dont l'exode des capitaux français qui, en présence d'une réglementation trop rigoureuse, s'en vont chercher un emploi à l'étranger dans des sociétés ne présentant souvent aucune garantie sérieuse, qu'elles à revenir en France pour leur exploitation, ce qui ne va pas sans grand dommage pour notre pays.

A cet effet, il est proposé d'autoriser, par d'une façon formelle les actions de priorité qui sont d'un usage courant en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Angleterre; elles jouissent de droits de priorité sur les bénéfices et même sur le capital social. La proposition nouvelle faitdisparaître l'incertitude de la jurisprudence actuelle et accorde les prérogatives attachées aux actions de priorité. Elle abolit en outre l'interdiction de négocier pendant 2 ans les actions d'apport en cas de fusion des sociétés ayant plus de deux années d'existence.

Les Faux Millions

Aux délégations judiciaires

Paris, 18 juin. — A Sée a déclaré à M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, qu'il avait bien reçu d'un M. Hubert une somme de 900,000 fr. en billets de banque et que cette somme avait été rendue en billets à son propriétaire.

M. Sée a ajouté qu'il ignorait si ce M. Humbert était l'ancien garde des sceaux ou bien encore un de ses parents ou homonymes.

A la Martinique

Paris, 18 juin. — Un *cablogramme* daté de Fort-de-France, 17 juin, trois heures, fait connaître que les dégâts des colonies cette pluie extrêmement abondante est tombée dans la nuit du 16 et dans la matinée du 17.

Les débordements de la rivière de Basse-Pointe ont causé de grands dégâts.

Le volcan fume abondamment.

Le danger de l'avenir

Marseille, 17 juin. — Une lettre privée datée du 31 mai, de Pointe-à-Pitre, dit que la Commission scientifique américaine venue à la Martinique, pour étudier le volcan Pelée, n'a moins qu'elle ne soit précédée d'un nouvel avertissement, sera la plus terrible de toutes.

La montagne Pelée, ironte de tous côtés en bas, ne tient plus qu'à un fil, et sera sûr dans un temps relativement court et le *pipport des communes* du Nord disparaîtront.

Commencement d'incendie au théâtre Sarah Bernhardt

Paris, 18 juin. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir au théâtre Sarah-Bernhardt, dans le magasin aux accessoires qui se trouve à l'entresol.

Le feu avait été communiqué par un machiniste imprudent.

L'incendie a été éteint rapidement et avant l'arrivée des pompiers.

ROUBAIX

Adjudication. — Le samedi 5 juillet, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication des travaux d'entretien et de réparations de l'Hospice de Barbieux, en 1902.

Epidémie de rougeole. — L'école maternelle de la rue Watt, fermée par suite d'épidémie de rougeole, ayant été assainie, sera rouverte à partir du mardi 30 juin courant.

Les enfants qui ont souffert de l'épidémie ne seront réadmis en classe qu'après parfaite guérison.

Vol de lapins. — Dans la nuit de mardi 4 mercredi, du 17 au 18 juin, 2 jeunes ont été volés dans la cour de la maison de M. Devrysse Joseph, apprêteur, 94, rue Jacquart.

Vol dans un estaminet. — M. Pole Charles, âgé de 30 ans, peintre, demeurant rue de Flandre, 67, a constaté que depuis samedi dernier, on avait volé dans un estaminet inoccupé qui lui appartient, situé rue de la Chaussée, 14, un tuyau de pompe à bière, de 4 mètres de long et une horloge avec poids.

Une enquête est ouverte au 1er arrondissement.

Accidents du travail. — Chez MM. Skene Dewaloire, 49, Edouard Taverne, âgé de 48 ans, demeurant rue des Arts, impasse Mozart, 8 s'est piqué à la main gauche avec une pointe de fonderie.

— Chez MM. Ch. et A. Scrépel, Mlle Elisa Vanteighem, 47 ans, gilboxeuse, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vroman, s'est fait une blessure au doigt de la main droite en déclinchant son métier.

Autorisations de bâtir. — M. Florent Vossart, rue de Lannoy, 106, une maison, rue du Coq-Français.

Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français. — L'assemblée générale trimestrielle de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français, a eu lieu hier, rue du Sentier au café Distaire, place de la Fosse-aux-Chênes, sous la présidence de M. Hegard.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2. M. Louis Hue, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 mai dernier et rend compte de l'état financier qui est des plus florissants.

Le Président donne communication d'une lettre émanant de l'Union Nationale des présidents des sociétés de secours mutuels de France, à propos d'une vaste souscription populaire mutualiste fixée ésérieusement à 25 centimes, le produit de cette souscription sera offert à M. le Président de la République en vue de la création d'une fondation Emile Loubet (hôpital, lits dans les hôpitaux, sanatoriums, etc...) selon le montant des sommes recueillies. Cette lettre a été accueillie avec sympathie par les sociétaires et c'est de tout cœur qu'ils s'associent à cette œuvre de bienfaisance qui sera, en même temps, une manière de remercier le président de M. Emile Loubet qui a déjà donné tant de preuves de sympathie à la mutualité.

M. Hegard fait connaître, de la nouvelle manière de contrôler la présence des sociétaires aux réunions. Dans ce but, un carte d'identité a été remise à chaque participant qui n'aura qu'à la présenter à l'issue de chaque réunion afin d'y faire apposer une signature. Cet système a pour but d'éviter les surcharges et profiter dans l'application des amendes.

Il est ensuite procédé à la révision de l'art. 6 du règlement au sujet du serment pour l'admission des candidats. Les conditions pour l'admission en sont toutes d'abord la présentation de candidats aux deux membres actifs, le certificat du maire désigné par le Président, le vote de l'assemblée générale et se réserve le droit de faire, permettant d'accepter les personnes proposées, d'une façon plus souvent. Par conséquence l'article 6 est établi comme suit :

« La Commission admet provisoirement les membres participants. Les noms des candidats seront affichés dans la salle affectée aux réunions. Les candidats se présent sous serment prêté, assurance aux deux réunions générales qui suivront leur admission provisoire. Ils seront admis définitivement par l'assemblée générale qui suivra la réunion dans laquelle ils seront présents pour leur admission provisoire ; ils seront présents par lettre de leur acceptation définitive et recevront en même temps leur carte d'identité. Ils prennent rang dans la société à partir de leur admission provisoire.

Cette nouvelle rédaction, adoptée à l'unanimité.

Le Président fait remarquer que certaines sociétaires ne sont pas suffisamment au courant des formalités à remplir pour les cas de maladie et amènent à ce sujet un paragraphe de l'art. 12 : « Particulièrement les sociétaires ne parvient pas de la déclaration de la constatation faite par le Docteur » et de l'avis adressé *par la poste* par les membres » participants au secrétaire trésorier. »

Il fait ensuite adopter à mains levées la proposition suivante : « Le Conseil d'administration est adjoint des sociétaires dite « visiteurs » choisis dans le quartier le plus rapproché du domicile du malade. Ces « visiteurs » recevront les indications du secrétaire pour la visite à faire. Ils devront lui rendre compte de leur mandat dans les 48 heures et signer la feuille de visite. Ils seront également chargés du paiement des indemnités de maladies.

Le Conseil d'administration a reçu un nouveau membres honoraires et espère d'ici peu en recueillir de nouveaux.

M. Hegard termine en invitant les sociétaires à faire une propagande active et dit, en substance : marchons bien unis et recherchons sans relâche les moyens d'améliorer notre situation en nous assurant contre l'adversité. Affermissons-nous de plus en plus dans l'idée de la fraternité opposée à rendre de grands services aux travailleurs. Sachons profiter des avantages de la loi du 1er avril 1898. L'Etat accorde en effet aux sociétés de secours mutuels reconnues, d'abord un intérêt de 4 1/2 0/0 plus 25 0/0 de subventions sur le montant des sommes versées à la Caisse des retraites, et d'un autre côté le département et la commune y ajoutent des sommes qui aideront à la constitution des pensions de retraite pour l'âge prévue par le règlement.

Donc à l'œuvre pour notre bien et la prospérité de notre belle phalange mutualiste.

Mutualité maternelle. — Le Comité Roubaisien de la Protection de l'Enfance est disposé à créer à Roubaix une Mutualité maternelle, société de secours mutuels destinée à venir en aide aux femmes récemment accouchées.

Une somme de douze, quinze ou dix-huit francs (ce point n'est pas encore fixé et dépendrait du reste des cotisations) serait accordée pendant quatre semaines, après leur accouchement aux femmes affiliées depuis dix mois ou un an, et une gratification supplémentaire de vingt francs serait donnée aux mères nourrices.

Le Conseil de Protection de l'Enfance se réunira prochainement pour régler les derniers détails de cette institution.

Les femmes désireuses de participer à ces avantages sont priées de se faire inscrire au siège du Comité, 131, rue de l'Industrie.

Le cotisation sera particulièrement ne sera probablement que de soixante-quinze centimes par mois.

Des renseignements plus précis seront publiés prochainement.

Cyclistes et Photographes, il est de votre intérêt de visiter les importants rayons d'*Articles Cyclistes* et de *Photographie* aux Galeries Lilloises, 45, Rue Nationale, Lille. Demander le catalogue.

WATTRELOS

Vol dans une fabrique. — L'enquête ouverte par M. Bouzard, commissaire de police, au sujet du vol de 21 fr. commis au préjudice d'un ouvrier de l'usine Lefebvre et Bastin, a permis de mettre la main sur les coupables : Demeyer Arthur, 17 ans, et Deslover Henri, 18 ans, ouvriers à l'usine.

Ils ont avoir avoué, les deux jeunes gens ont promis de restituer la somme volée.

Accident du travail. — Chez M. C. Laval, M. Nutin Achille, âgé de 25 ans, charpentier, a été blessé à la main par un éclat de bois.

Concerts publics. — Programme des concerts qui seront donnés sur la Grand'Place, par les Sociétés musicales wattrelaisiennes :

Dimanche 29 juin, à 4 h. 1/2. — Musique municipale.

Jeudi 3 juillet, à 8 h. 1/2. — Enfants de la Lyre.

Jeudi 10 juillet, à 8 h. 1/2. — Union des Trompettes — Union cornet.

Jeudi 17 juillet, à 8 h. 1/2. — Philharmonique du Crétinier. — Renaissance chorale.

Jeudi 24 juillet, à 8 1/2 — Ensemble des Trompettes. — Cornilis du Crétinier.

Lundi 4 août, à 5 h. (Fêtes des Fabricants — Enfants de la Lyre.

Jeudi 7 août, à 8 h. 1/2. Musique municipale.

Jeudi 14 août, à 8 h. 1/2. Union des trompettes — Union chorale.

Jeudi 21 août, à 8 h. 1/2. Rotiment des Trompettes. — Renaissance chorale.

Jeudi 28 août, à 8 h. 1/2. Philharmonique du Crétinier — Cornilis du Crétinier.

Dimanche 31 août, à 5 heures. Musique municipale.

Les chorales rempliront la première partie en exécutant deux chœurs ; les musiques formeront la seconde partie par l'exécution de quatre morceaux.

Les musiques sont instamment priées, dans l'intérêt même de leur réputation artistique, de ne pas jouer plus d'un pas redoublé.

TOURCOING

Un ouvrier de l'ébouage renversé par une voiture automobile

Hier, vers 2 heures après-midi, un ouvrier de l'ébouage, M. Fortin, employé sur son service, rue de Mouvaux, au Blanc-Seau. Au moment où il quittait le derrière de son tombereau pour se diriger vers ses ordures, il fut renversé par une voiture automobile que conduisait M. Cavrois, filateur à Roubaix.

Relevé, l'ouvrier se rendit chez M. Saraxin, pharmacien où l'accompagnait le chauffeur. Le pharmacien, ne découvrit pas de lésions, cependant on apprit que la blessé qui avait été reconduit à son domicile à Ronco, a plusieurs côtes fracturées. Il subira une assez longue incapacité de travail.

Accidents de travail. — M. Henri Dessaux, *teinturier chez Vanzeveren rue de la Belle-Vue*, s'est donné un tour de reins en soulevant une bobine de laine. Docteur Hurtes, 8 jours.

— Mlle Laurente Verbrouck, 15 ans, bobineuse chez Messrs frères, filateurs à Tourcoing-les-Ecrers, s'est piqué à la main droite avec des restes du ravideur. Abcès consécutif du pouce. Docteur Ledez, 8 jours.

— M. Jean Montagne, 21 ans, *ouvreur de soie* chez M. Alfred Dupont, négociant, rue de la Blanche-Porte, s'est fait une entorse du poignet gauche en soulevant un rouleau de toile d'emballage.

Docteur Julien, 6 jours.

— M. Léon Alnard, 33 ans, apprêteur chez Mathon et Dubruille, boulevard Gambetta, est tombé de son métier et a contusionné deux coupures à la main droite.

Docteur Picquet, 6 jours.

Certificat d'études. — Aux épreuves pour le certificat d'études primaires pour les élèves de sexe de filles importantes au canton de Tourcoing Sud, 20 élèves de l'Institut Sévigné ont été reçues.

Les premier et second prix décernés aux deux élèves ayant obtenu à deux dictées de cette école : Mlles Lessile et Henriette Puisant.

Comme on le voit, c'est un très beau succès pour l'Institut Sévigné et qui fait honneur au personnel enseignant.

Lycée de Tourcoing. — Les anciens élèves qui désirent prendre part à la promenade organisée par le Lycée, à Bruges, le jeudi 26 juin, sont priés de se faire inscrire au Lycée, la veille visite possible.

Cortège colonial du 29 juin 1902 — La promenade organisée par la société des Anciens soldats coloniaux ses plus intéressantes. De toutes parts, des bonnes volontés viennent adhérer à la manifestation de sympathie en faveur de nos malheureux compatriotes. De nouveaux concours gracieux arrivent chaque jour au siège de la société organisateur, cafe J.-B. Boute, place de la République ; aussi dès aujourd'hui nous pouvons prévoir un franc et légitime succès à la fête donne pour venir en aide à nos déshérités coloniaux.

Heureux que son appel ait été entendu, le Comité tourquennois de secours aux sinistrés de la Martinique vous prie de vouloir bien remettre tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre humanitaire.

Ses premiers remerciements vont à l'administration municipale, qui a bien voulu, à l'appui qu'elle apporte en cette circonstance, concours des plus précieux qui permettra de mener à bien cette œuvre de solidarité et de fraternité.

Tous ses remerciements vont aussi aux nombreuses sociétés de musique, de gymnastique et d'armes, aux sociétés militaires, aux nombreux facteurs des postes et télégraphes, les enfants des écoles, fanfare en tête toujours si admirés dans leurs sorties, et autres qui organisent du superbe cortège. On en compte une dizaine environ et des plus intéressants).

Pour augmenter étagrémenter le cortège, bon nombre de cavaliers sont venus s'offrir gracieusement au comité de secours. Nous les en félicitons sincèrement et espérons que d'autres imiteront leur exemple.

Ceux qui ont d'ailleurs droit à cette bienveillante attention, attendu que tous, dès le premier jour, ont manifesté que leurs cœurs battaient à l'unisson pour soulager des Français et que, depuis lors, des concours spontanés et des plus généreux sont arrivés de tous les quartiers de la ville, à l'adresse du comité organisateur de cette charmante et si sympathique fête.

Nota. — MM. les cavaliers désireux de prendre part à la Promenade sont priés de bien *vouloir se faire* inscrire chez M. J.-B. Boute, cafetier, place de la République.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé aux Halles, du 12 au 17 juin : Poix, 160 k. — Cerises, 100 k. — Fraises, 80 k. — Pommes, 30 k. Bonnes, 10 k. — Oseille, 3 paniers. — Salades, 7 paniers. — Radis, 15 bottes. — Navets, 40 bottes. — Carotte, 15 toutes — Choux, 30.

BONDUES

Les écoles laïques viennent de remporter des succès éclatants.

A l'école Ferry, dirigée par des filles, bâtiste depuis peu de temps, Hélène Dumont a subi d'une façon brillante les épreuves écrites et orales, si difficiles cette année, du certificat d'études primaires.

Nous adressons nos félicitations à l'élève et à la maîtresse, Mlle Tiscifly, qui possède le rare talent de donner une éducation soignée en même temps qu'une solide instruction.

L'école laïque des garçons a présenté trois élèves : Vandrisse Jules, Morand et Simon. Tous trois ont obtenu le certificat de bonnes conditions, obtenant même la mention de session.

Nos compliments à ces élèves et à leur maître dévoué M. Boulanger.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Société du Franc-Tireur. — Dimanche 22 juin, grand concours de pigeons (à Lille) ; 12 prix de prix départs en huit prix. Mise : 2 fr. 50. On fera deux tours complets. Le tir commencera à quatre heures précises.

On y invite les amateurs ; des fusils et cartouches seront à leur disposition.

MARCQ-EN-BARŒUL

Vols. — Un vol avec effraction est escaladé a été commis chez M. Louis Sorin, cafetier au boulevard de Rouges-Barres. Les malfaiteurs ont pénétré dans le café en escaladant un mur et ont enlevé diverses liqueurs. Le vol est estimé à cinquante francs. Plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

— Chez M. Jules Decenserie, demeurant à Rouges-Barres, deux marchands de chiffons connus dans le quartier, se sont introduits dans la maison en passant par une cour ouverte et ont fait main basse sur le linge qu'on avait mis à sécher. Prévenu par sa femme, M. Decenserie s'élança à la poursuite des voleurs ; il parvint, après une lutte, à rentrer en possession des objets volés.

Plainte a été déposée entre les mains de M. le commissaire de police.

Accident de travail. — Chez M. Dieden Jules, entrepreneur de peinture, rue de Marquette, le père de l'entrepreneur, M. Dieden Jules, âgé de 70 ans, demeurant au Quesnoy, tenant, dimanche une calandre, lorsque le cric avant glissé, il reçut le véhicule sur le corps. Le docteur Chuffart a constaté des contusions multiples et a prescrit un repos de huit à quinze jours.

RONCQ

Meurs. — Le bruit courait depuis longtemps déjà que la police se livrait à des recherches au sujet d'affaires de mœurs sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister pour l'instant. Hier le dame X... a été arrêtée et mise à la disposition du parquet.

LANNOY

Association amicale d'anciens élèves. — Tir à la carabine. — L'Association amicale d'anciens élèves de l'école publique de Lannoy organise pour les dimanches 29 juin, 6 et 13 juillet, son concours de tir annuel. Comme précédemment, elle offrira à ce concours un grand nombre de prix en argent et en nature. Le succès obtenu les années précédentes, le fait espérer que de nombreux amateurs continueront à répondre à son appel et participeront aussi à ces œuvres de bienfaisance.

Fête de bienfaisance. — La Commission de l'Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de Lannoy a, dans une de ses dernières réunions décidé d'organ ser très prochainement cette fête en faveur des sinistrés de la Martinique.

Toutes les Associations d'anciens élèves des écoles publiques du Canton seront invitées à y assister.

Un comité est déjà formé. Il est composé : 1° de M. le Maire, de M. l'adjoint au Maire, Président d'honneur et vice-président d'honneur de l'association ; 2° Des membres des deux commissions de l'Association et de l'Orphéon. Il recherche les moyens de donner le plus d'éclat possible à cette fête vraiment bienfaisante. Il y a déjà rédigé un programme très attrayant et très sérieux qui sera publié ultérieurement.

Pendant toute la durée de la fête une quête sera faite au profit des sinistrés.

Ce organisant cette fête, l'association se fera que donner une extension plus grande à son programme de bienfaisance et cette œuvre ; fraternisera, fraternisera, fraternisera.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 juin

Le Conseil municipal s'est réuni hier, à 8 heures sous la présidence de M. Delory, maire de Lille.

Le recouvrement des taxes de remplacement

Avant d'aborder la discussion des questions à l'ordre du jour, le conseil entend le rapport de M. Dhignemes-Duprez au projet de recouvrement des nouvelles taxes de remplacement.

Le rapport propose que ce recouvrement soit effectué par les percepteurs et non pas par la recette municipale, ce qui occasionnerait une dépense supplémentaire de 6 500 fr.

M. Debierre s'étonne d'abord que cette proposition n'ait pas été soumise à la discussion du conseil d'administration ; mais, à côté de la question de forme, il y a, dit-il, une question plus importante.

Le mode de perception proposé par le rapport occasionnera un surcroît de dépenses de 6,500 fr. et cela, sans aucune nécessité, puisque le recouvrement des taxes de remplacement *effectué par la recette municipale seule qualifiée* a cet effet. Ses services, son personnel, sont largement suffisants pour faire face à cette besogne nouvelle.

On a une fâcheuse tendance à décharger ce service municipal de travaux qu'il devrait accomplir. Son rôle est essentiellement de sauvegarder la perception des recettes de la ville. Pourquoi songe-t-on maintenant à en charger les percepteurs ?

Je n'y vois pour ma part que des désavantages, ajoute **M. Debierre** et principalement celui de provoquer une dépense supplémentaire de 6,500 francs. Les appointements du receveur municipal me paraissent suffisants pour qu'on n'ait point besoin de recourir à d'autre qu'à lui. Et je me refuse à voter ce nouveau crédit que je considère comme absolument inutile et injustifié.

M. Delory répond. Il s'efforce d'expliquer cette innovation qu'il estime indispensable pour le bon fonctionnement du service de la recette municipale et l'agrément des contribuables.

Le personnel, dit-il, ne suffirait point à assurer ces renouvellements qui occasionnent un encombrement intolérable à certains jours dans les bureaux. Nous devrions accroître de trois employés le personnel actuel, ce qui coûterait au minimum environ 3 000 francs.

De plus les contribuables seraient contraints de venir tous à la recette payer la part de leur cote revenant à la ville. D'où pour cette dépense un surcroît de perte de temps considérable avec l'encombrement que cela occasionnerait.

Le Président ensuite aller chez les percepteurs pour la part de l'Etat. Donc, il est plus naturel et plus simple de faire recouvrer le tout d'un seul coup par les employés de l'Etat.

M. Delaluze approuve ces observations.

M. Debierre persiste à croire que le personnel de la recette est suffisant pour assurer ce nouveau service. Il en a maintes fois l'occasion de se rendre dans ces bureaux et il n'a jamais constaté que les employés fussent surchargés de besogne.

M. Dhignemont constate que l'on a voté pour la recette municipale une augmentation de traitement de 8,520 francs. Il semble donc que ces services doivent être en mesure de faire face à la situation. Il demande lecture de la lettre de la Préfecture relative à cette affaire.

M. Delory après avoir lu cette lettre qui dit qu'il serait préférable de faire opérer le recouvrement des taxes municipales par la recette renouvelle ses objections aux observations de M. Debierre.

Enfin les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

Les eaux potables

M. Leleu donne lecture de son rapport, très documenté et des plus intéressants, sur la question des eaux potables et conclut en demandant *qu'on transmette aux autorités compétentes* les deux projets qui ont été étudiés : celui de M. Moreau et celui de la commission municipale.

M. Werquin demande si la commission technique s'est inquiétée de savoir si la qualité des eaux serait satisfaisante. Il croit en outre qu'on oublie que des mécomptes quant à la quantité qu'on espère obtenir avec le nouveau projet soumis par la commission technique. En effet, dit-il, on établirait quatre puits en deçà de Seclin. Or, c'est là précisément où nous nous aimentions actuellement. Il croit qu'on aurait pu avoir de l'eau excellente en grande quantité dans la vallée supérieure de la Lys.

M. Leleu répond point par point. La qualité sera excellente puisque les eaux actuelles sont bonnes, varient à 8 mètres et que, d'après le projet de la commission, on prendra les eaux superplémentaires à 30 mètres.

Sur la quantité il n'y a rien à craindre non plus. Les quatre puits fonctionnent actuellement, celle qui est prévue. Les expériences le démontrent.

Quant à chercher ailleurs, ce serait folie sûrès avec pendant si longtemps étudié ce projet et fait tous les frais déjà absorbés. Il espère que le conseil n'entrera pas dans cette voie.

M. Delory rassure M. Werquin qui insiste et déclare que toutes les précautions possibles pour obtenir un bon résultat ont été prises.

M. Debierre craint que si on adopte les conclusions de M. Moreau, on ne puisse pas soumette aux autorités compétentes le projet Moreau en même temps que le projet La Rivière adopté par la commission technique, ou elle à l'encontre de cette commission qui est pour le conseil une garantie et une couverture.

Il insiste pour qu'on soumette seulement celui de M. La Rivière.

M. Delory pense au contraire qu'il faut envoyer les deux projets et soumettre ainsi à l'examen des autorités compétentes la question tout entière. Le Conseil n'a pas d'avis à émettre.

Cette proposition est finalement adoptée.

Le Concours de Musique

M. Leleu lit ensuite un rapport relatif au concours de musique du mois d'août prochain.

Il se félicite du très grand succès premis dès maintenant à ces belles fêtes musicales. Déjà plusieurs sociétés étrangères ont demandé 8,000 exécutants, alors que les concours organisés dans d'autres villes et considérés comme très importants ne réunissaient difficilement plus de 50 sociétés.

En somme, dit le rapporteur, tout fait prévoir que les journées des 15, 16 et 17 août seront exceptionnelles pour la population et le commerce lillois, car elles attireront à Lille une foule considérable d'étrangers.

Il adresse ensuite des remerciements à la commission d'organisation de ce concours.

Il adopte ensuite une convention avec l'Etat pour achèvement de la Bibliothèque universitaire. Il demande que le Conseil vote les crédits fixe diverses redevances ; dénomme certaines rues.

Nouveau réseau de Tramways électriques

L'administration présente un rapport relatif à une enquête ouverte sur une demande de concessions de tramways électriques. Ce projet avait pour but de relier certains grands centres du Nord et du Pas-de-Calais.

Il prévoyait 8 lignes : 1° de Lille à Quesnoy-sur-Deûle ; 2° de Lille à Halluin ; 3° de Lille à Lannoy ; 4° de Lille à la frontière belge vers Mouscron ; 5° de Lille à Douai par Pont-à-Marcq ; 6° vers Bouchain et Lesquin ; 7° de Lille à Lens ; 8° de Lille à Béthune par La Bassée ; 9° de Lille à Armentières et enfin vers Canteleu et Lumbres.

Or, ce projet ne remplit pas seul mont le but déclaré, mais qu'il était une concurrence sérieuse avec la Compagnie qui dessert Lille et que la ville a intérêt à voir prospérer. En effet lorsque toutes les lignes sont pour aboutissant la Grand'Place ou la place de la Gare et traversant la ville en tous sens.

Cela créerait à ces deux endroits une circulation intense, un tohubohu inénarrable, une foule énorme en résulterait et que place de la Gare notamment la traversée par les piétons deviendrait extrêmement dangereuse.

Quand le nombre des voitures de ces fonctionnaires, la Grande Place sera traversée par 110 voitures à l'heure ; si en y ajoutant celles de cette nouvelle compagnie, on diffère monterait à 182. Sur la Place de la Gare la situation serait pire encore et le nombre de voitures plus élevé.

Il résulte de projet ne répondait à aucun besoin ici qu'il était coûteux. Donc, l'ancien projet, favorable au principe, dépose un contre-projet avec un tracé nouveau.

Ce contre-projet est adopté.

Les eaux électriques

M. Mourmant profite de la discussion pour demander où en est la question des eaux électriques dont on annonce chaque jour la mise en marche qu'elle va bientôt se voir. Il serait temps, dit-il, une cette mauvaise plaisanterie cessât.

M. Delory donne des explications desquelles il résulte que les difficultés provienne de l'administration des postes qui n'a fait des observations qu'au moment de la mise en route.

Le conseil des directeurs a voté des crédits dans les fils téléphoniques. La Compagnie devra verser une somme de 400.000 francs en garantie.

Son matériel est prêt, son personnel attend. Elle a donc tout intérêt à hâter la mise en marche des trois lignes prêtes. Aucun retard ne provienda de ce côté.

M. Mourmant. — Les ingénieurs de la Compagnie auraient dû prévoir cet inconvénient. Il demande qu'on oblige la Compagnie, en attendant les eaux électriques, à mettre des chevaux qui soient meilleurs que les malheureuses bêtes dont on se sert, et aussi qu'on la contraigne à ne pas entasser dans les voitures plus de voyageurs qu'il ne le permet les lois réglementaires.

Après ces observations, il est décidé que le maire interviendra auprès de la Préfecture pour que les eaux électriques soient mises à la rapide mise en marche des lignes déjà prêtes.

PROPOSITION MOURMANT

M. Mourmant dépose un vœu relatif à l'organisation des fêtes d